Lycée de Céret
Déodat de Séverac

☎ 04 68.87.10.85
FAX 04 68.87.33.61

ELECTION DES PARENTS D'ELEVES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2018-2019

Le dépouillement se déroulera le : **Vendredi 12 octobre 2018**
à 12 heures salle B 03

MODE DE SCRUTIN : Scrutin de liste, **sans panachage ni radiation**, à la représentation proportionnelle et au plus fort reste.

MODALITES DE VOTE : - en venant directement au lycée le **vendredi 12 octobre**, un bureau de votre sera mis en place **de 8 h à 12 h salle B 03**
- Pour assurer la participation la plus large,
un vote par correspondance sera possible
du lundi 08 octobre au vendredi 12 octobre 12 h.
voir modalités ci-dessous

Les votes devront parvenir à l'établissement

AVANT LE VENDREDI 12 OCTOBRE 2018 - 12 heures

- par n'importe quel moyen à la disposition des familles (voie postale ou enfants scolarisés dans l'établissement : dépôt à la loge du concierge)

- les parents devront glisser la liste des candidats dans l'enveloppe (bleue) ci-jointe, *qui ne devra porter aucune indication extérieure.* Cette enveloppe, une fois cachetée, sera introduite dans une seconde enveloppe (ci-jointe) adressée à :

Monsieur le Proviseur du Lycée
Elections des parents d'élèves au Conseil d'Administration
18 avenue des Tilleuls – CS 10315
66403 CERET Cédex

et portera, **obligatoirement** :

TRES IMPORTANT

- le nom, le prénom et l'adresse du parent électeur,
- la signature du votant.
- la classe de l'élève, son nom et son prénom

ATTENTION ***: SI CES CONSIGNES NE SONT PAS RESPECTEES, LE VOTE EST NUL.***

Il est rappelé que chaque famille dispose de **2 VOIX**, quel que soit le nombre d'enfants scolarisés dans l'établissement et que les dates et procédures ci-dessus sont impératives.

J'insiste sur l'importance de ces élections. Le Conseil d'Administration donnant avis sur toutes les questions réglant la vie de vos enfants au sein de l'établissement, il importe que vous soyez tous représentés dans cette assemblée par des délégués dont vous partagez les opinions.

Il est rappelé que les parents des élèves majeurs de nationalité étrangère sont à la fois électeurs et éligibles.

Le Proviseur